



Compte-rendu du conseil municipal du lundi 2 mars 2015

Présents

Pierre DAUDEY, Simone VALOT, Fabienne DOLE, Marilyne FONTANIER, Stéphanie FOURNIER, Isabelle KERN, Jean-Noël VALLET, Julien WOITTEQUAND.

Excusés

Christine HUMBERTJEAN (procuration à Simone VALOT), Aurélie JAVANET (procuration à Stéphanie FOURNIER), James BOUVERET (procuration à Marilyne FONTANIER), Mathieu LINIGER (procuration à Pierre DAUDEY), Alain CUSSEY, Nicole AUBEL, Cristina STAPPAZZON.

Début de la séance : 20h45

Secrétaire de séance : Isabelle KERN

1. Validation du procès-verbal du 12 janvier

Le dernier compte-rendu est approuvé sans observation à l'unanimité, soit 12 voix « pour ».

2. Approbation des comptes administratifs et comptes de gestion 2014

Les comptes administratifs eau, assainissement, forêt, commune et lotissement de l'année 2014 ont été présentés et commentés.

Ils sont conformes aux comptes de gestion.

Le quorum n'étant pas atteint, ils n'ont pu être approuvés.

3. Affectation des résultats 2014

Le quorum n'étant pas atteint aucune affectation des résultats n'a pu être votée.

4. Caution de l'emprunt de Néolia pour les 8 logements locatifs

Néolia a contracté des emprunts auprès de la Caisse des dépôts et Consignation (CDC) de Besançon pour réaliser la construction de 8 logements au lotissement du château (coût total estimé 1 035 598 €). Il est nécessaire que ce prêt soit cautionné par une collectivité locale.

La CDC demande donc que le Conseil Général et la commune se portent caution pour le prêt et signe une convention d'engagement pour la durée totale (engagement du Conseil Général pour 85 % et la commune 15%). Le prêt à cautionner est constitué de 4 lignes de prêt :

Prêt CDC PLUS	481 308 € sur 40 ans	} total 756 401 € x 15 % = 113 460.15 €.
Prêt PLUS FONCIER	71 618 € sur 50 ans	
Prêt PLAI	182 615 € sur 40 ans	
Prêt PLAI FONCIER	20 860 € sur 50 ans	

Le Conseil accepte à l'unanimité des présents, soit 12 voix « pour », que la commune se porte caution pour 15 % du prêt soit un montant de 113 460.15 € et donne délégation au maire pour signer la convention.

5. Tableaux de tenue des bureaux de vote des élections départementales les 22 et 29 mars 2015

Choix des heures de présence au bureau de vote.

Le maire souligne que, désormais, chaque conseiller(ère) doit s'inscrire pour tenir le bureau de vote.

En cas d'empêchement, il revient à chacun(e) de se trouver un(e) remplaçant(e) qui soit inscrit(e) sur les listes électorales de la commune.

6. Tarif de location de la salle des fêtes : complément – table cassée

Une table a été cassée pendant la dernière location de la salle.

Ce fait n'étant encore jamais arrivé, il faut l'inclure dans les tarifs de location.

Le devis pour la réparation se monte à 198 €.

Après délibération au sein du conseil, Pierre DAUDEY propose de facturer 80 €, la destruction d'une table.

Le Conseil accepte la proposition à l'unanimité, soit 12 voix « pour ».

7. Tarif de location de la salle des fêtes : complément – table cassée

Une table a été cassée pendant la dernière location de la salle.

Ce fait n'étant encore jamais arrivé, il faut l'inclure dans les tarifs de location.

Le devis pour la réparation se monte à 198 €.

Après délibération au sein du conseil, Pierre DAUDEY propose de facturer 80 €, la destruction d'une table.

Le Conseil accepte la proposition à l'unanimité, soit 12 voix « pour ».

8. Subventions 2015 aux associations

Le Maire propose d'accorder aux associations les mêmes subventions qu'en 2014.

Association :	Subvention 2015 :	Subvention accordée :
ADMR	600 €	à l'unanimité, soit 12 voix « pour »
Coopérative scolaire	600 €	à l'unanimité, soit 12 voix « pour »
« Fleurir Liesle »	1100 €	à l'unanimité, soit 12 voix « pour »
Music Show (intervient le 11/11)	100 €	à l'unanimité, soit 12 voix « pour »
Centre Communal d'Action Sociale	100 €	à l'unanimité, soit 12 voix « pour »

Subventions non affectées 100 € à l'unanimité, soit 12 voix « pour »

Le Conseil s'engage à inscrire ces subventions au budget primitif 2015.

La mairie a reçu une lettre de remerciement de l'association « coup de pouce alimentaire » pour 100 € reçus du CCAS.

Les deux sociétés de chasse ont déposé une demande de subvention, en date du 28 février, afin d'aménager la cabane de chasse.

Pierre DAUDEY rappelle que la cabane est gérée par les sociétés de chasse mais qu'elle est communale. De ce fait, elle peut-être mise à la disposition des habitants qui en font la demande, à condition d'être rendue en bon état.

Il propose de demander aux chasseurs de fournir à la mairie un devis pour la rénovation et que la commune prenne tout ou partie du coût des fournitures.

Le conseil accepte la proposition à l'unanimité, soit 12 voix « pour ».

9. Informations sécurité : défibrillateur – actions prévention sécurité routière

La question de l'acquisition d'un défibrillateur sur la commune sera débattue lors d'un prochain conseil.

Concernant les actions de prévention routière: Rémy CHAPELAIN animera une réunion sur les méfaits de l'addiction à l'alcool et à la drogue et sur les responsabilités incombant aux organisateurs de manifestations :

Le jeudi 16 avril 2015, de 20h à 21h30

Le Maire souhaite la présence de tous les conseillers et du plus grand nombre d'habitants.

Les présidents des associations, les commerçants seront invités, personnellement. Ils sont susceptibles de demander à la mairie l'ouverture d'un débit de boisson temporaire. Ce dernier ne leur sera accordé que s'ils ont assisté à la réunion.

Le Conseil demande plus de rigueur, aussi, lors de la location de la salle des fêtes :

- Modifier le règlement de la salle et y introduire un paragraphe concernant l'alcool et la drogue,
- Mettre en place une affiche,
- Remettre un éthylotest avec chaque location afin de sensibiliser les organisateurs des fêtes,

Autres actions à voir.

10. Questions diverses

Les feux d'artifice : il est prévu de dépenser la même somme que l'année dernière (2000 €). Proposition est faite de sonoriser les feux, cette année.

Un bac jaune de la salle des fêtes : désormais, il y a un bac jaune à la salle. Prévoir de modifier le règlement pour y ajouter les sanctions si le tri n'est pas fait et d'être plus rigoureux pour les états des lieux.

Éducation civique : commande de 22 livrets pour l'école.

Sécurité routière : pose d'un panneau « virage dangereux » prévue au niveau de la mairie et passage piétons provisoire à la sortie du lotissement.

Prochain conseil municipal :

. Le lundi 23 mars pour le vote des comptes administratifs 2014 et la préparation des budgets 2015

. Le lundi 30 mars pour le vote des budgets 2015

La séance est levée à 23h45